



Procédure d'inscription

2021 / 2022

Pourquoi s'inscrire

- Pour pratiquer le handball au sein de l'ESGA HB et participer aux matchs de son équipe (joueur, dirigeant, parent table de marque), il est obligatoire d'être inscrit au club et d'avoir une licence de la [Fédération Française de Handball](#)
- La participation aux matchs officiels n'est possible qu'une fois la licence complètement validée
- Le nombre de places disponibles pouvant être limité du fait des capacités non extensibles du club (créneaux, salle, encadrement), il est important de s'inscrire au plus tôt

Une première inscription se fait en 7 étapes (un renouvellement en 4)

Première inscription (7 étapes)

1

Le joueur fait une demande d'inscription

Pour initier la démarche d'inscription, le joueur fournit au club un minimum d'information :

Nom et Prénom + Date de naissance + Sexe + @mail

2

Le club enregistre la demande

Le club vérifie les informations et enregistre formellement la demande sur le site GestHand

3

Le joueur valide son adresse mail

Un mail est envoyé au joueur pour qu'il confirme la validité de l'adresse mail enregistrée (c'est le 1er mail de Gesthand)

Renouvellement (4 étapes)

4

Le joueur remplit le formulaire d'inscription

Un lien internet est transmis par mail au joueur pour qu'il puisse remplir le formulaire d'inscription sur le site de la FFHB (c'est le 2ème mail de Gesthand, lien valable 30j)

5

Le joueur transmet au club son dossier et le règlement de la cotisation

Le dossier, qui doit inclure la fiche de renseignement, est transmis par mail, la cotisation est payable en ligne via Helloasso ou par chèque (3 fois sans frais possible si chèque)

6

Le club valide la licence

Après avoir vérifié les informations et les justificatifs transmis, et, après avoir reçu le règlement de la cotisation, le club valide la licence

7

La FFHB qualifie la licence

Après vérification, la FFHB qualifie la licence. Le joueur reçoit alors par mail sa licence (et le club une copie)

ESGA

HB



FFHANDBALL



Formulaire d'inscription de la FFHB

2021 / 2022

Etape 4 (1/2)

Identité

Nom de naissance * Champ déjà renseigné

Nom usuel

Prénom * DAVID

Date de naissance * Champ déjà renseigné

Sexe * H F

Champs déjà renseignés

Nationalité * Champ à renseigner

Pays de naissance * Champ à renseigner

Département de naissance * Champ à renseigner

Ville de naissance * Champ à renseigner

Champs à renseigner

Adresse et contact

N° A renseigner

Rue, voie * Champ à renseigner

N° appartement, escalier...

Résidence, bâtiment

Lieu dit

Code postal * A renseigner

Ville * A renseigner

Pays * A renseigner

Champs à renseigner

Téléphone * A renseigner +33 A renseigner

Ajouter

Email * Champ à renseigner

Champs à renseigner

ES
GA
HB



Etape 4 (2/2)

Licence

Case « Dirigeant » réservée aux cadre du club

Case « Joueur » à cocher selon l'âge du joueur

Case à cocher

- Blanche Dirigeant
- Dirigeant
- Blanche Joueur +16 ans
- HandEnsemble
- Handfit
- Joueur + 16 ans
- Loisir

La liste des justificatifs à importer (ci-dessous) n'apparaît qu'une fois la catégorie du joueur sélectionnée

Champs à renseigner

Demande de transfert international

Pays * Saison *

Votre taille * cm

Votre latéralité * Gaucher Droitier Ambidextre

Justificatifs

Tous les documents types sont [téléchargeables sur le site fédéral](#)

Photo récente, de bonne qualité et correctement cadrée, de face, sur un fond neutre

Photo d'identité à importer

Supprimer Parcourir

Documents à charger

Document	date			
Certificat Médical	2020-21_certificat_medical.pdf	20/05/2020		x
Carte d'identité, passeport, carte d'identité	actarus.png			x
Attestation questionnaire de santé	2020-21_attestation_questionnaire_sante.pdf	12/06/2020		x

Pour les mineurs, un questionnaire de santé doit être rempli

- Si le licencié répond **NON** à l'ensemble des questions, un certificat médical est inutile et le questionnaire de santé suffit
- Si le licencié répond **OUI** à l'une des questions, un certificat médical est nécessaire en plus du questionnaire de santé

Pour les renouvellements, l'attestation de santé peut suffire si le certificat médical déjà fourni a moins de 3 ans

Le document d'identité importé ne doit pas être périmé
Dans le cas des mineurs ne possédant pas de pièce d'identité, une copie du livret de famille doit être importé

Les dates sont à renseigner une fois les documents importés et doivent correspondre aux dates indiquées sur les documents

Enregistrer

Finaliser

Enregistrer pour sauvegarder les informations saisies ou importées

Finaliser pour transmettre votre dossier au club et la FFHB

Autorisation parentale (*)



Certificat médical (*)



Questionnaire Santé (*)



Fiche de renseignement (**)



Photo d'identité



Justificatif d'identité



Deux enveloppes timbrées



Règlement



La **fiche de renseignement** est à transmettre au club par mail à esgahandball@gmail.com

Les autres documents sont à déposer **en ligne sur le site de la FFHB** (vous recevrez de Gesthand un lien par mail)

Le **règlement** de la cotisation est à réaliser de préférence en ligne **via Helloasso**
(le règlement par chèque, néanmoins possible, est à déposer dans la boîte aux lettres du club)

Une **attestation d'honorabilité** est aussi à remplir pour tous les adultes susceptibles d'encadrer et de côtoyer des mineurs
(entraîneurs, managers, arbitres, dirigeants, table de marque...)

(*) Document disponible sur le site de FFHB

(**) Document disponible sur le site du club



Remarques importantes

2021 / 2022

Certificat médical

- Pour les mineurs, un questionnaire de santé doit être rempli
 - Si le licencié répond NON à l'ensemble des questions, un certificat médical est inutile et le questionnaire de santé suffit
 - Si le licencié répond OUI à l'une des questions, un certificat médical est nécessaire en plus du questionnaire de santé
- Pour les renouvellements (de majeurs), l'attestation de santé est suffisante si le certificat médical déjà fourni a moins de 3 ans
- Le certificat médical de la FFHB est disponible sur le site de la [FFHB](#) et dans le dossier d'inscription à l'ESGA HB
- La mention « Absence de contre indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir » est obligatoire et permettra la pratique sportive pour le handball et ses disciplines associées mais également pour tout autre sport
- Les nom, prénom, et date de naissance du joueur sont obligatoires, toute comme le nom du Docteur
- A noter enfin qu'un questionnaire sur le COVID devra être rempli avant votre rendez-vous avec le Docteur (ce questionnaire est disponible sur le site de la [FFHB](#))

Autorisation parentale

- La case « J'autorise » doit impérativement être cochée, les champs doivent être renseignés et le document daté et signé
- Le nom du club doit aussi impérativement être renseigné

Photo d'identité

- Le nom du joueur doit être écrit derrière la photo d'identité

Attestation d'honorabilité

- Pour tous les adultes susceptibles d'encadrer et de côtoyer des mineurs (entraîneurs, managers, arbitres, dirigeants, table de marque...), une attestation d'honorabilité devra être remplie et fournie

Règlement

- Le règlement par [Helloasso](#) est recommandé
- Si le règlement est effectué par chèque, l'ordre à indiquer est : ESGA HANDBALL
- Les remises « PASS région » et « Fratrie » ne seront remboursées qu'une fois la(es) licence(s) validée(s)
- Une facture peut être fournie sur demande (merci de l'indiquer via la fiche de renseignements)

Coordonnées du club

- ESGA Handball, Halle des sports, 2 Rue de la Fraternité 69740 GENAS
- esgahandball@gmail.com

ESGA
HB





ESGA HANDBALL – FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1. COORDONNEES DU JOUEUR (JOUeuse)

NOM : PRENOM : Date de Naissance :/...../.....
 Adresse :
 Code Postal : Commune : Profession :
 Téléphone Portable : E-mail :

Renseignements médicaux à porter à notre connaissance en cas d'accident (allergie, opération ...) :

.....

.....

2. COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL pour les MINEURS

REPRESENTANT LEGAL 1 : Père / Mère / Autre* (préciser) :	REPRESENTANT LEGAL 2 : Père / Mère / Autre* (préciser) :
NOM : PRENOM :	NOM : PRENOM :
Adresse (si différente du joueur) :	Adresse (si différente du joueur) :
Code postal : Commune :	Code postal : Commune :
Profession :	Profession :
Tél. Portable :	Tél. Portable :
E-mail:	E-mail:
Personne à prévenir en priorité** : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Personne à prévenir en priorité** : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

3. MODALITES DE REGLEMENT DE LA COTISATION (incluant la licence FFHB)**

- Règlement en ligne via Hello asso (à privilégier) : <https://www.helloasso.com>
- Règlement par chèque (à l'ordre de ESGA HB) : à déposer dans la boîte aux lettres du club
- Je souhaite une facture
- Je bénéficie d'une remise « PASS région » et/ou « Fratrie »

4. A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

Je soussigné (e), licencié(e) majeur (e), père, mère, tuteur * :

- autorise mon enfant à effectuer les déplacements aux entrainements, matchs ou sorties extra sportives en bus ou à bord de la voiture personnelle d'un membre du club ou d'un autre joueur.
- autorise les dirigeants ou entraîneurs à prendre toutes les décisions concernant mon enfant en accord avec les décisions du corps médical consulté.
- autorise l'utilisation de ma photo ou la photo de mon enfant pour l'affichage, la page Facebook, le site internet du club et autres supports faits dans un but d'information ou de promotion du club ESGA Handball et des ententes sous-jacentes.
- autorise le club à m'envoyer des informations par email et sms
- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club via le site internet du club et m'engage à le respecter et le faire respecter à mon enfant
- autorise/n'autorise pas* mon enfantà rentrer seul après l'entraînement ou le match.

Si vous avez des dispositions particulières à faire valoir pour la récupération de votre enfant après les entraînements et les matchs, vous devez impérativement informer le club par écrit.

A GENAS, Lu et Approuvé, Le / /	SIGNATURE :
---	-------------

Les informations ci-dessus font l'objet d'un traitement informatique. Elles ne peuvent être communiquées qu'aux Membres du Bureau, Entraîneurs, Parents-Relais pour la gestion des équipes, matchs et animations diverses, ou aux instances du handball pour la gestion des licences. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « informatique et libertés », toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Président du Club.

- * barrer les mentions inutiles
 **cocher la mention choisie

Fiche de renseignement à renvoyer par email au club à : esgahandball@gmail.com



ESGA HANDBALL

Tarifs 2021 / 2022

Catégories	Année de naissance	Tarifs	
		1 ^{ère} inscription	Renouvellement (*)
Baby-Hand	2018 ou 2017 ou 2016	120 €	35 €
Mini-Hand/Moins 9ans	2015 ou 2014 ou 2013	130 €	40 €
Moins 11 ans	2012 ou 2011	150 €	45 €
Moins 13 ans	2010 ou 2009	170 €	100 €
Moins 15 ans	2008 ou 2007	185 €	110 €
Moins 17 ans	2006 ou 2005	205 €	125 €
Moins 18 ans/Séniors	A partir de 2004	225 €	70 €
Loisirs	A partir de 2004	180 €	55€

(*) Remise exceptionnelle en 21/22 pour les renouvellements de licence

Etant donnée l'impact de la crise sanitaire sur les activités proposées aux licenciés en 20/21, une remise exceptionnelle sera accordée à tous les licenciés renouvelant leur licence en 21/22. Le montant de cette remise a été calculé en fonction du nombre d'entraînements réalisé en 20/21 par l'ensemble des collectifs.

Modalités de règlement

La licence peut être réglée

- En ligne via Helloasso (à privilégier) : <https://www.helloasso.com/associations/eveil-sportif-genas-azieu>
- Par chèque : à déposer dans la boîte aux lettres du club (ordre : ESGA HB)

Un paiement en 3 fois sans frais est possible uniquement par chèque.

Carte « PASS Région »

Afin de bénéficier d'une remise de 30 € sur la licence pour les détenteurs de la carte « PASS région », veuillez nous transmettre le numéro de la carte. La remise vous sera faite sous forme de remboursement par chèque une fois la somme de 30 € créditée au club par la région. Les remises « PASS région » ne seront remboursées qu'une fois la(es) licence(s) validée(s).

Remise « fratrie »

Une remise de 10% de la somme globale sera appliquée à partir de la 2^{ème} licence. Les remises « Fratrie » ne seront remboursées qu'une fois la(es) licence(s) validée(s).

Collectifs Entente Est Lyonnais

Un complément de cotisation sera demandé pour les joueurs faisant partie d'un collectif de l'Entente afin de couvrir les frais de la dotation spécifique à l'Entente (short, survêtement, t-shirt d'entraînement, à confirmer suivant les années).



Grille des entraînements

2021/2022

Version provisoire

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

09h30						BABY HAND & MINI HAND -7	09h30
10h00							10h00
10h30			-11M B				10h30
11h00							11h00
11h30						MINI HAND -9	11h30
12h00			-11M A				12h00
12h30							12h30
13h00							13h00
13h30			-13M A				13h30
14h00							14h00
14h30							14h30
15h00			2008 & 2006 M				15h00
15h30							15h30
16h00							16h00
16h30	Section 6 ^e à 3 ^e		-17M entente	Section 4 ^e et 3 ^e	Section 6 ^e et 5 ^e		16h30
17h00							17h00
17h30							17h30
18h00	-11F & -13F ou -11M A	-11M B	11F & -13F	-13M B	2008 & 2007 M		18h00
18h30							18h30
19h00	-11M A ou -11F & -13F	-13M B					19h00
19h30							19h30
20h00	2007 & 2006 M	-13M A	-18F ou -16F	-18M entente	-18F ou -16F		20h00
20h30							20h30
21h00	SENIOR M 2 & 3	SENIOR M 1 & 2	SENIOR F	SENIOR M 1	LOISIRS		21h00
21h30							21h30
22h00							22h00

ESGAHB





FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LE LICENCIÉ MINEUR

Dans le cadre de la demande de ma licence auprès de la FFHandball *, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé ci-après.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite ma licence.

J'ai répondu **NON** à
chacune des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets
la présente attestation
au club au sein duquel
je sollicite le renouvellement
de ma licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon
club un certificat médical
datant de moins de 6 mois et
attestant l'absence de
contre-indication à la pratique
du handball*

Nom et prénom du licencié mineur :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

Attestation du représentant légal :

Nom et prénom du représentant légal :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

** Questionnaire applicable dans le cadre d'une création ou d'un renouvellement de licence uniquement lorsque le licencié est mineur.*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94 04 6 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Conformément à la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020

Questionnaire de santé

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(e) à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Tu te sens très fatigué(e) ?		
Tu as du mal à t'endormir ou te réveilles souvent dans la nuit ?		
Tu sens que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Tu te sens triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Tu ressens une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Question à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il mort subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Nom et prénom du représentant légal :

Nom du club :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ **pour le renouvellement de ma licence Handball** **(ne concerne que les licenciés majeurs)**

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

J'ai répondu **NON** à chacune
des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets
la présente attestation
au club au sein duquel
je sollicite le renouvellement
de ma licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon club
un certificat médical datant de
moins de 6 mois et attestant
l'absence de contre-indication
à la pratique du handball*

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le [site Internet de la fédération](#)).

Nom et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.		
Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

QUESTIONNAIRE REPRISE POST CONFINEMENT



Nom :

Prénom :

Date :

Température :

Depuis le confinement puis le déconfinement :

Avez-vous consulté un médecin ?

oui non

Avez-vous bénéficié d'une téléconsultation avec un médecin ?

oui non

Avez-vous déclaré une blessure ou une maladie (sans rapport avec le Covid-19) ?

oui non

Pendant le confinement ou depuis le début du déconfinement, avez-vous présenté les signes suivants :

	Oui	Non	Survenue brutale ?	Date apparition	Durée en jours
Fièvre (+/- frissons, sueurs)					
Toux					
Difficulté à respirer					
Douleur ou gêne thoracique					
Douleurs musculaires inexpliquées					
Fatigue intense					
Maux de tête inhabituels					
Perte de l'odorat					
Perte du goût					
Maux de gorge					
Troubles digestifs associés (diarrhée)					
Eruption cutanée					
Engelures (orteil ou doigt violacé)					

Avez-vous été dépisté

oui non

Si oui : date et résultat du test

positif négatif

Depuis le début du confinement puis du déconfinement, y a-t-il eu dans votre entourage proche :

Des personnes malades du Covid-19 ou suspectes de Covid-19

oui non

Avez-vous pris + de 5kg pendant le confinement ?

oui non

Avez-vous limité votre activité physique à moins de 2 fois par semaine depuis mars ?

oui non

Avez-vous ressenti au cours des efforts physiques :

Une difficulté à faire un exercice facile pour vous habituellement ?

oui non

Vous essoufflez-vous plus vite ?

oui non

Avez-vous plus de courbatures qu'avant ?

oui non

Votre fréquence cardiaque au repos est-elle plus rapide qu'avant ?

oui non

Avez-vous ressenti des palpitations ?

oui non

Comment vous sentez-vous d'un point de vue général sur une échelle de 1 à 10 ?

(0 = méforme totale et 10 = forme excellente)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Depuis le déconfinement :

Ressentez-vous des appréhensions à la reprise sportive ?

oui non

Ressentez-vous du stress ou de l'anxiété avec le déconfinement (sur une échelle de 1 à 10) ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Avez-vous eu des troubles du sommeil ?

oui non

Maintenant :

Souhaitez-vous une aide ou un soutien psychologique pour la reprise, si vous avez des questions ou des appréhensions personnelles ou en rapport avec la motivation ou la performance ?

oui non

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Probité – Honorabilité des encadrants
(Licencié FFHandball)

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) *[Nom de naissance et Prénom]*

né(e) le

certifie

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la Fédération française de handball (club, comité, ligue, fédération) ;
- avoir été informé(e) que les articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant d'association notamment) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant »¹ ;
- la mention encadrant attachée à ma licence peut donner lieu à un contrôle auprès du FIJAISV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport².

Fait le _____ à _____

Signature *[cliquez sur l'icône ci-dessous pour importer votre signature]*

¹ Une mention « encadrant » peut être accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « pratiquant », « dirigeant » ou « blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Cette mention est délivrée après production d'une attestation sur l'honneur signée par le licencié demandeur, par laquelle il s'engage à respecter les règles de probité et d'incapacités fixées par l'article L. 212-9 du code du sport.

² Autorisés par le code de procédure pénale à consulter le bulletin N° 2 du casier judiciaire et le FIJAIS, les services de l'État sont en mesure de vérifier l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles ou des exploitants d'établissement.



DOSSIER PARTENARIAT ET SPONSORING

Mehdi Guenoune
sponsoring@esga-handball.com

TABLE DES MATIERES

Présentation du club	2
Historique	2
Les présidents et leurs mandats	3
Evolution des chiffres mandats	3
Notre projet	4
Aspect Sportif	5
En chiffres	6
Soutenir le club	7
Pourquoi soutenir le club ?	7
Nos supports.....	7 – 8
Nos packs	9
Contrat de partenariat	10
Panneau publicitaire, Bean FLAG, Support X.....	10
Flocage d'équipements	10
Début d'engagement	10

Présentation du club

Historique

La construction au début des années 70 de la salle polyvalente Jacques ANQUETIL avait amené le Président de l'E.S.G.A, Pierre PEYRONNET à demander à Jacques VABRE, nouveau genassien mais handballeur aguerri, de créer une section de handball. Voilà comment est née la section handball de l'Eveil Sportive Genas Azieu.

En 1973, Une école de hand ouvre ses portes pour les jeunes genassiens le mercredi matin.

En 1975, la section handball demande son affiliation à la Fédération Française de Handball.

Et 3 ans après en 1978, une équipe senior masculine voit le jour en départemental 3.

4 ans plus tard en 1982, c'est l'équipe senior féminine qui s'inscrit en compétition. Très rapidement l'équipe gravit les échelons et se retrouve en promotion Fédérale, le plus haut niveau régional.

L'année 1984 est une année importante pour le club qui prend son autonomie par rapport au club omnisports « EVEIL SPORTIF GENAS AZIEU ». L'association « ESGA Handball » est créée avec ses propres statuts.

Cette même année les seniors garçons accède en Promotion Fédérale, aujourd'hui appelé Régionale 1 ou prénational.

L'année 1992 marque l'accession de l'équipe masculine 1 en Nationale 4 puis l'année suivante en Nationale 3 suite à une refonte des championnats nationaux.

Les années 2003 et 2004 marquent les descentes successives de l'équipe fanion de Nationale 3 en Régionale 2.

En 2008, le club obtient pour la 1ère année la labellisation de notre école de hand (ceci concerne les équipes mini hand et -12ans). Conservée depuis cette date.

Cette même année notre équipe senior garçon accède en Prénational, niveau auquel il évolue actuellement.

Autre fait marquant, en 2011 pour la 1ère fois toutes nos équipes jeunes masculines se qualifient pour évoluer au niveau régional pour la saison 2011-2012.

En 2013, l'ESGA Handball obtient le label or de la fédération française de handball plus haut label pour les écoles de handball.

Présentation du club

Et enfin en 2014, L'ESGA Handball obtient le label bronze arbitrage.

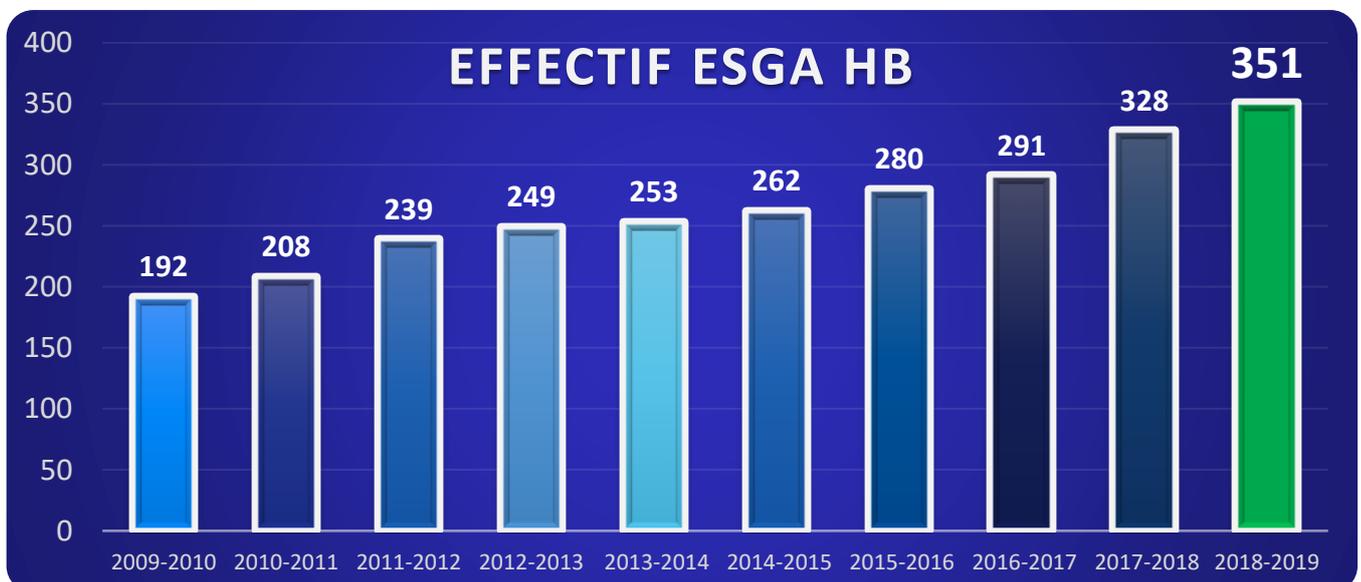
Mais l'histoire de l'E.S.G.A handball ne s'écrit pas qu'avec les Seniors 1 masculin et féminin. Les autres équipes du club ont également remportées de nombreux titres départementaux et régionaux.

L'EVEIL SPORTIF GENAS AZIEU HANDBALL compte aujourd'hui **350 licenciés** répartis dans **24 équipes et encadrés par une trentaine d'entraîneurs et managers** qui nous permet d'être le 25ème club de la ligue Auvergne Rhône Alpes et de rayonner sur **tout le bassin de la Communauté de Commune de l'Est Lyonnais**.

Les présidents et leurs mandats

- 1975: Séraphin SANCHEZ (3 ans)
- 1978: Albert VALERO (14 ans)
- 1992: Michel MAGNAN (9 ans)
- 2001: Laurent VAUJANY (1 an)
- 2002: Jean Charles LEGUE (1 an)
- 2003: Alain BLOT (1 an)
- 2004: Luc SPANO (7 ans)
- Depuis 2011: Erick LEJAL

Evolution des effectifs



Notre projet

L'ESGA HANDBALL a l'ambition double d'évoluer au plus haut niveau de compétition de chaque catégorie avec à terme des équipes séniors au niveau national, et la volonté forte d'accueillir également ceux qui pratiquent notre sport en tant que loisir.

Pour arriver à ce double objectif, la formation et l'épanouissement des jeunes joueurs sont au cœur de nos préoccupations.

La majorité des entraîneurs sont diplômés, notre école de handball à le label "OR" de la Fédération Française de Handball et nous avons ouvert une section handball au collège Louis Leprince Ringuet de Genas. Nous avons d'ailleurs, chaque année, des licenciés retenus en sélection départementale.

De plus, nous organisons systématiquement des formations pour tenir des tables de marque et arbitrer. Notre école d'arbitrage est ainsi reconnue et labellisée par la Fédération Française de Handball.

Enfin et surtout, au-delà de l'épanouissement sportif, notre volonté est aussi de transmettre à nos licenciés, à l'image des équipes de France masculine et féminine, les valeurs qui font la force de notre sport et de notre club (surpassement, respect, solidarité, prise d'initiative et des responsabilités ...), valeurs qui leur serviront dans leur vie personnelle et professionnelle.

Aspect Sportif

Aujourd'hui, l'ESGA Handball, c'est :

<p>350 LICENCIES 24 équipes</p>	<p>Masculins et féminins, dirigeants et joueurs, de 3ans aux Séniors, incluant les loisirs</p>
<p>L'Equipe Fanion</p>	<p>Une équipe fanion Séniors Masculins évoluant en régional</p>
<p>Les féminines</p>	<p>Une équipe Séniors Féminines évoluant au niveau régional</p>
<p>20 équipes jeunes</p>	<p>De 3 ans aux -18ans, évoluant dans des championnats départementaux et régionaux.</p>
<p>Un club formateur</p>	<p>Une école de handball labellisée par la fédération française de handball.</p>
<p>Une école d'arbitrage</p>	<p>Une école d'arbitrage labellisée par la fédération française de handball.</p>
<p>Un encadrement qualifié</p>	<p>Les entraineurs, y compris bénévoles, se forment tout au long de l'année.</p>

En chiffres

Aujourd'hui, l'ESGA Handball, c'est :

<p>350 LICENCIES 24 équipes</p>	<p>25^{ème} club de la région Auvergne -Rhône-Alpes</p>
<p>5 manifestations</p>	<p>Chaque année, les bénévoles de l'ESGA se mobilisent pour organiser des évènements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présentation des équipes, - La Matinée bretonne, - La soirée dansante, - La vente de brioche, - Le barbecue du hand.
<p>13 partenaires locaux</p>	<p>Le club est soutenu par des partenaires locaux, parfois parents de joueurs. Ils représentent 20% du budget du club.</p> <p>La mairie de Genas soutient fortement le club.</p>
<p>Plus de 200 matchs</p>	<p>Chaque année, le gymnase Jacques Vabre accueil plus de 200 matchs, toutes catégories confondues.</p>

Soutenir le club

Pourquoi soutenir le club ?

Nos partenaires sont étroitement liés au club, affichage de panneaux publicitaires au gymnase Jacques Vabre, présence de logo sur nos tenues, affichage sur nos affiches pour les matchs et événements.

Nous vous présentons sur notre site Internet et notre page Facebook. Nous transmettons vos communications auprès de nos licenciés à travers ces moyens. Bénéficiez d'un avantage fiscal de 60% du montant de votre participation.

Nos supports

Pancarte murale

Fixation murale dans le gymnase face aux tribunes. Engagement minimal de 2 ans.

Support X



Placement avant les escaliers des tribunes et/ou à l'entrée du gymnase (en respectant les normes pour l'évacuation). Engagement minimal de 2 ans.

Bean FLAG



Placement au milieu du terrain avant les matchs et pendant la mi-temps. Sur les côtés ou au fond pendant les matchs (en toile, donc pas de risque pour les joueurs). Engagement minimal de 2 ans.

Soutenir le club

Jeu de maillots de match

Le jeu de maillots est dédié à une équipe. Le maillot est réalisé par le club, le sponsor dispose d'un emplacement frontal ou d'un emplacement dorsal. 2 maillots de gardiens de but, 14 maillots de joueurs de champ.

La durée de vie moyenne d'un maillot est de deux saisons. Varie en fonction de la catégorie. Engagement minimal de 2 ans.

Maillots échauffement de match

L'équipe doit s'entraîner avant les matchs officiels avec le maillot.

Le maillot est réalisé par le club, le sponsor dispose d'un emplacement à l'avant ou à l'arrière du maillot.

Soutenir le club

Nos packs

Pack Bronze	200€ pour 1 an
Emplacement sur les supports de communication : Site internet, Facebook, affiche de manifestations, mails aux licenciés	

Pack Argent + Pack Bronze	300€ la 1ère année, puis 200€ / an
<ul style="list-style-type: none"> - Support dans le gymnase: <ul style="list-style-type: none"> ○ Panneau (1m x 1m) OU Support X (1m x 0.8m) OU Bean Flag (1.3m x 0.7m) 	

Pack Or + Pack Bronze	500€ la 1ère année, puis 300€ / an
<ul style="list-style-type: none"> - Support dans le gymnase: <ul style="list-style-type: none"> ○ Panneau (2m x 1.5m) OU Support X (2m x 0.8m) OU Bean Flag (2m x 0.9m) 	

Logo sur les maillots de match + Pack Bronze		
	1ère année	Années suivantes
Maillots école de handball	400 €	250 €
Maillots équipes en départemental	500 €	350 €
Maillots équipes en Régional ou CF	600 €	400 €
[OPTION] Short numérotés	+ 300 €	+ 200 €
[OPTION] Support du pack argent	+ 150 €	+ 100 €
[OPTION] Support du pack or	+ 250 €	+ 150 €

Logo sur les maillots d'entraînement + Pack Bronze	
Par 1/3 de licenciés	500 €

Contrat de partenariat

Entre le partenaire :

Représenté par : Fonction :

ET

L'Entente Sportive Genas Azieu Handball – 2 rue de la Fraternité, 69740 Genas

Représentée par : Fonction :

Le partenaire apporte son soutien à l'E.S.G.A. Handball pour la réalisation du projet ci-dessous décrit :

- Flocage Nom et Logo du partenaire sur les maillots d'une équipe
 - o Equipe choisie :
- Flocage Nom et Logo du partenaire sur les maillots d'échauffements de match :
 - o Equipe choisie :
- Affichage d'un panneau publicitaire (2m x 1.5m ou 1m x 1m)
- Affichage d'un Bean Flag (2m x 0.9m ou 1.3m x 0.7m)
- Affichage sur support en X (2m x 0.8m ou 1m x 0.8m)

SOIT : € T.T.C la première année puis € T.T.C. les années suivantes.

Voir conditions générales de partenariat sponsoring (joindre un exemplaire de votre logo et/ou le texte choisi)

L'Eveil Sportif Genas Azieu Handball s'engage en retour à communiquer auprès de ses adhérents et des instances autour de ce partenariat (journal interne, site web, compétitions, manifestations extra sportives).

Fait à GENAS, le : 02/07/2019

Pour le partenaire

Pour l'E.S.G.A Handball

Panneau publicitaire, Bean FLAG, Support X

L'E.S.G.A. Handball s'engage à afficher ce support, dans la Halle des sports de GENAS, lors des entraînements, des compétitions et des manifestations événementielles.

Le contrat de support publicitaire est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de signature.

Par simple demande écrite, la société partenaire peut demander l'arrêt de l'affichage de son support.

Flocage d'équipements

La société partenaire autorise L'E.S.G.A Handball à afficher son logo sur les équipements d'une ou plusieurs équipes du club.

Le contrat de flocage de maillot de match est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de signature.

L'E.S.G.A. Handball s'engage à ce que les sportifs des équipes citées arborent, lors des compétitions officielles ou amicales, un équipement floqué du logo de la société partenaire. Cet équipement devra toujours être propre et impeccable.

L'E.S.G.A. Handball s'engage à renouveler, entretenir ou remplacer les équipements défectueux, afin de toujours donner au public une image de qualité.

Ce partenariat n'est pas exclusif. D'autres sociétés partenaires peuvent être présentes sur les équipements du club.

Début d'engagement

Le présent contrat débute à la date de signature et paiement de la participation financière.

Adopte

Un joueur / Une joueuse

L'ESGA Handball

L'EVEIL SPORTIF GENAS AZIEU HANDBALL compte **350 licenciés** répartis dans **24 équipes** et encadrés par une trentaine d'entraîneurs et managers ce qui nous permet d'être le **25ème club de la ligue Auvergne Rhône Alpes** et de rayonner sur le bassin de la Communauté de Commune de l'Est Lyonnais.

L'ESGA HANDBALL a pour objectif de **proposer un niveau de jeu adapté** à chacun de ses licenciés tant loisir que compétitif, avec l'ambition d'évoluer au plus haut niveau de compétition de chaque catégorie et à terme de retrouver des équipes seniors au niveau national.

Notre projet

La formation et l'épanouissement des jeunes joueurs sont au coeur de nos préoccupations.

La majorité **des entraîneurs sont diplômés**, notre école de handball a le **label "OR"** de la Fédération Française de Handball et nous avons ouvert une section handball au collège Louis Leprince Ringuet de Genas. Nous avons chaque année des licenciés retenus en sélection départementale.

Au delà de l'épanouissement sportif notre volonté est de **transmettre** à nos licenciés, à l'image des équipes de France masculine et féminine, **les valeurs qui font la force de notre sport et de notre club** (surpassement, respect, solidarité, prise d'initiative et des responsabilités ...) et qui leur serviront dans leur vie personnelle et professionnelle.

Nous organisons systématiquement des formations pour tenir des tables de marque et arbitrer. Notre école d'arbitrage est ainsi reconnue et labellisée par la Fédération Française de Handball.

Pourquoi adopter ?

Vous voulez aider un joueur ou une joueuse que vous connaissez ?

En adoptant un joueur ou une joueuse vous financez directement sa licence, nous lui offrons !

Mais ce n'est pas tout, cette opération vous permettra également:

- D'obtenir une réduction d'impôts à hauteur de **66% de votre don**. Ainsi, pour 500€ de don, vous obtiendrez environ 330€ de crédit d'impôts,
- Nous vous inviterons à toutes nos manifestations, des moments partagés entre licenciés dans un climat amical et qui vous permettront **d'élargir votre réseau**,
- Nous publierons sur nos supports numériques la photo de votre joueur ou joueuse accompagnée d'une présentation de votre société,
- Chaque mois vous pourrez également nous transmettre **au minimum 1 information** que nous retransmettrons à tous nos licenciés **sur nos supports numériques**.

Pour quel montant ?

Retrouvez ci-dessous les minimas d'adoption pour que la **licence de votre joueur ou de votre joueuse** lui soit **offerte**.

Catégorie	Année de naissance	Adoption à partir de	Déduction d'impôts
Baby Hand	2017 / 2016 / 2015	260 €	170 €
Mini Hand et -9ans	2014 / 2013 / 2012	260 €	170 €
-11 ans	2011 / 2010	300 €	200 €
-13 ans	2009 / 2008	350 €	230 €
-15 ans	2007 / 2006	380 €	250 €
-17 ans	2005 / 2004	410 €	270 €
-18 ans et Séniors	A partir de 2003	500 €	330 €
Loisirs	A partir de 2003	410 €	270 €

Un don supérieur permettra d'investir dans des chasubles, ballons ou tout autre équipement nous permettant d'améliorer les conditions de pratique du handball de nos licenciés.

N'attendez plus, adoptez un joueur / une joueuse !



MANIFESTATIONS

Tout au long de l'année, nous organisons des manifestations qui nous permettent de renouveler les équipements et faire pratiquer le handball à nos licenciés dans des conditions optimales.

LES DATES A NOTER

Octobre – Présentation des équipes
Halle des sports Jacques VABRE

Décembre – Matinée Bretonne
Place du marché de Genas

Décembre – Fête de Noël
Halle des sports Jacques VABRE

Mai – Vente des brioches
Place du marché de Genas,
précommande

Juin – Assemblée générale
Lieu suivant les années

...

Pour plus d'informations :

contact@esga-handball.com

www.esga-handball.com



REGLEMENT INTERNE ES GENAS AZIEU HANDBALL

PREAMBULE

L'ambition des dirigeants bénévoles est de donner le meilleur accueil possible aux licenciés de l'association. C'est un travail immense qui demande l'adhésion du plus grand nombre, et notamment de celle des parents et des enfants que nous souhaitons voir s'engager un peu plus dans la vie du club.

C'est le but de ce règlement interne qui fixe un cadre, nous l'espérons, pas trop contraignant, permettant à chacun de profiter au mieux de la vie de l'association.

ARTICLE 1

Les licenciés de l'ESGA HANDBALL s'obligent à respecter toutes les dispositions du présent règlement dans le cadre de leur activité avec le club.

ARTICLE 2

Le joueur s'engage à suivre les entraînements et à respecter les horaires. Toute absence prévisible doit être signalée 8 jours avant à l'entraîneur. En cas d'indisponibilité de dernière minute, l'entraîneur doit en être obligatoirement informé.

ARTICLE 3

Aucune convocation individuelle n'est envoyée pour les matchs. C'est l'entraîneur qui annonce la composition de l'équipe et donne les ordres de détail. Le joueur doit s'assurer qu'il dispose bien de tous les équipements qui lui sont nécessaires pour jouer.

ARTICLE 4

Sur le terrain toutes les décisions de l'arbitre doivent être scrupuleusement acceptées. Si un joueur a une observation à faire valoir, il doit s'adresser à son capitaine qui seul peut intervenir auprès de l'arbitre ou de la table de marque. Pour tout autre sujet le joueur doit s'adresser à l'entraîneur.

ARTICLE 5

L'attitude de chaque licencié doit être irréprochable.

Le joueur doit respecter l'arbitre, son entraîneur, ses partenaires, ses adversaires, les dirigeants du club et le public.

Il doit également respecter le matériel mis à sa disposition ainsi que les installations.

ARTICLE 6

Le club pourra sanctionner tous les gestes, les coups ou incorrections de nature à nuire à la renommée du club et au sport en général.

Toutes sanctions financières imposées par les instances Fédérales suite au manquement à ces règles seront à la charge du licencié.

Toutes sanctions infligées par les instances du handball entraînera des sanctions interne au club telles que définies dans le tableau suivant :

Type de faute	Sanction 1ère fois	Récidive
Fait de jeu	2 tables de Marque	2 tables de marque
Propos excessifs ou injurieux	25% de l'amende 2 Tables de marque 1 participation à un entraînement 1 courrier d'excuses	100 % amende 2 Tables de marque 1 participation à un entraînement 1 courrier d'excuses



Menaces, crachats, coups	50% de l'amende Réunion de la commission de discipline pour statuer sur la sanction	Radiation
---------------------------------	--	------------------

ARTICLE 7

Le handball étant un sport collectif, chaque licencié se doit de suivre les règles définies au sein du groupe dans lequel il évolue.

ARTICLE 8

En déplacement, le joueur ne peut s'absenter du groupe sans autorisation du responsable. Aucun retour individuel ne sera autorisé sauf accord express de l'entraîneur ou d'un dirigeant ayant, pour les mineurs, l'autorisation écrite des parents.

ARTICLE 9

Tout joueur même légèrement blessé doit aussitôt la fin du match ou de l'entraînement en informer l'entraîneur ou le responsable d'équipe. Il doit en outre consulter le corps médical compétent. Il devra de plus se munir de déclaration d'accident à retirer auprès de son entraîneur. Cette déclaration doit être obligatoirement renvoyée au club sous **4 jours**.

ARTICLE 10

En cas de maladie ou de blessure, obligeant le joueur à interrompre son activité sportive pour plus de 48 heures, celui-ci doit en informer le club ou l'entraîneur dans les plus brefs délais.

ARTICLE 11

L'engagement à l'ESGA HANDBALL oblige le licencié à accepter que sa photographie et son nom puissent être utilisés à des fins promotionnelles par le club sans qu'il puisse être demandé, au club, une indemnité.

ARTICLE 12

L'entrée dans l'enceinte municipale de la HALLE DES SPORTS de GENAS implique l'adhésion au règlement intérieur de celle-ci (cf affichage).

ARTICLE 13

La licence ESGA HANDBALL entraîne de fait le devoir de participer, à minima, au fonctionnement du club. Les entraîneurs et responsables d'équipes ont pour mission de mettre en œuvre cette règle.

ARTICLE 14

Lors des entraînements ou des compétitions, il est interdit de se changer dans les gradins de la salle. Les vestiaires sont dévolus à l'habillement et au déshabillage. Personne n'est autorisé à s'habiller ou se déshabiller dans les gradins.

Personne n'est autorisé à se réunir dans la salle. Les briefings ou réunions sont tenus aux vestiaires, dans l'espace bar ou dans la salle de réunion.

Chaque collectif doit quitter le plateau à la fin de l'entraînement pour laisser le plus grand calme au collectif suivant.

ARTICLE 15

Les parents seront sollicités pour accompagner leur(s) enfant(s) lors de compétitions à l'extérieur.



ARTICLE 16

Pour les enfants mineurs, les parents ont l'obligation de s'assurer de la présence de l'entraîneur, à la salle pour l'entraînement ou sur le lieu de rendez-vous pour les compétitions.

ARTICLE 17

L'entraîneur se doit de prévenir le club, les joueurs et les parents de toute indisponibilité.

ARTICLE 18

Tout manquement grave aux dispositions de ce règlement pourra être sanctionné par le club. Les sanctions suivantes peuvent être infligées :

- Facturation, au licencié ou à sa famille, des réparations des dégâts matériels causés par le licencié. (retenue sur caution en outre)
- Mise à pied.
- Exclusion.

ARTICLE 19

En cas d'exclusion définitive du club, pour faute grave, aucun remboursement de cotisation ne pourra être réclamé au club.

ARTICLE 20

Ce règlement intérieur est susceptible d'être modifié. Toute modification réalisée dans le courant de la saison sera portée à la connaissance des licenciés.

ARTICLE 21

Le règlement intérieur est porté à la connaissance de toute personne demandant à être licencié. Il est affiché au siège de l'ESGA HANDBALL.

ARTICLE 22

La participation de chaque licencié sera demandée dans le cadre des différentes manifestations extra sportives organisées par la section Handball.

LOI DU 6 JANVIER 1978 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le club « Eveil Sportif de Genas Azieu Handball » dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les équipes, les compétitions, et les animations.

Il a donc mis, pour chaque adhérent, sur fichier informatique ou manuel, les éléments qui lui sont nécessaires pour gérer ces activités : Nom – Prénom – Adresse – Téléphones - E-mail- Date et Lieu de naissance- Nationalité

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de :

* La Ligue du Lyonnais pour les éléments nécessaires à l'enregistrement des licences,

* Des Membres du Bureau, des Entraîneurs, des Parents-Relais, pour la gestion des équipes, matchs et animations diverses.

Elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires cités ci-dessus.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Président du Club.